



COMMUNIQUÉ

Pacte rural

Un nouveau cadre d'application en soutien aux projets du milieu

Îles-de-la-Madeleine, le 8 mars 2011. — À la suite de l'engouement croissant pour les fonds disponibles au Pacte rural observé depuis trois ans, le conseil d'agglomération a décidé de mettre à jour le cadre d'application du programme afin de mieux arrimer les projets aux objectifs de développement rural dans l'archipel. Le programme Pacte rural constitue une mesure de soutien décentralisée de la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014. À mi-parcours, le conseil d'agglomération entend donc recentrer les interventions sous trois objectifs : l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, la pérennité des villages et la cohésion sociale. En ce sens, les champs d'intervention se sont rapprochés des planifications locales existantes, tels le Plan de développement 2008-2012 des Îles-de-la-Madeleine et les diverses politiques municipales adoptées au cours de dernières années (culturelle, d'accès universel, familiale et politique-cadre de développement touristique). Une nouvelle grille d'analyse a également été développée afin de permettre une meilleure sélection des projets.

Le budget annuel de près de 330 000 \$ du Pacte rural continuera d'être divisé entre les projets de territoire (60 %) et les projets de villages (40 %); la nouveauté c'est que les enveloppes par village seront protégées. Le budget du village, disponible annuellement d'ici 2014, permettra aux organismes et aux citoyens de cibler certains enjeux propres à une localité et de suggérer des actions. La mobilisation citoyenne étant au cœur des objectifs de la Politique nationale de la ruralité, ces projets devront trouver appui dans le milieu. Cette mobilisation citoyenne sera soutenue par l'agente de développement rural qui organisera des rencontres dans les villages afin de favoriser la réflexion, la mobilisation et l'action collective. Les projets de village pourront être déposés en continu, ce qui ne sera pas le cas des projets de territoire, c'est-à-dire les projets collectifs profitant à l'ensemble des citoyens madelinots, où il n'y aura qu'une seule date de tombée annuelle. La date de dépôt des projets pour 2011 a été fixée au 16 mai, à 16 h.

Les personnes et organismes intéressés peuvent consulter le nouveau **Guide du promoteur Pacte rural** et le **Formulaire de dépôt de la demande** disponibles à l'adresse www.muniles.ca.

Les promoteurs pourront compter sur l'accompagnement de l'agente de développement rural de la Municipalité lors de l'élaboration de leurs projets.

– 30 –

Source : Joël Arseneau
Maire et président du conseil d'agglomération
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
418 986-3100
www.muniles.ca